

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Spécialité :

- accompagnement de la Vie en Structure Collective (DE AES VSC)
- accompagnement à l'Education Inclusive et à la Vie Ordinaire (DE AES EIVO)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Vous positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale.
- Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité.
- Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés.
- Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

Entreprises d'accueil

• Accompagnement de la vie en structure collective :

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins Longue Durée (USLD), Instituts Médico-Éducatifs (IME), FAM, ITEP, MECS...

• Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :

Structures d'accueil de la petite enfance, d'établissements d'enseignements et de formation, d'établissements et services médico-sociaux...

Prérequis

• **Âge** : à partir de 18 ans.

• **2 épreuves** :

- Ecrit d'1h30 comportant 10 questions sur l'actualité sociale. Admissibilité prononcée à partir de la note de 10/20.

- Oral de 30 min portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale en alternance. Admissibilité prononcée à partir de la note de 10/20.

Les candidats ayant obtenu 10/20 ou + sont inscrits sur une liste par ordre de mérite.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme

VSC : 560 332 05
EIVO : 560 332 06

Code RNCP

25467

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

525 heures (sur 18 mois).

Durée du contrat

18 mois, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne, 4 jours par mois en UFA, le reste en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



Saint-So Formation

www.saintsoformation.org

UFA Saint Sorlin en Bugey

10 place de la Halle
01150 SAINT SORLIN EN BUGEY
04 74 35 98 27
contact@saintsoformation.org
www.saintsoformation.org

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTS A titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Contenu de formation

Matières
<p>DC 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale + 7 heures de professionnalisation et de construction de l'identité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques publiques et législation du secteur social et médico-social • Ethique et déontologie • Approche du développement de la personne et de ses troubles • Situations de dépendance des publics vulnérables (enfance, vieillesse, handicap, exclusions sociales)
<p>DC 2 : Accompagner la personne au quotidien dans la proximité + 7 heures de professionnalisation et de construction de l'identité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche juridique • Accompagnement techniques aux soins de confort • Accompagnement relationnel et de proximité
<p>DC 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés + 7 heures de professionnalisation et de construction de l'identité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail, partenariat et réseaux • Transmission et communication professionnelle • Notions de projet dans ses différentes dimensions • Participation au projet personnalisé
<p>DC 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne + 7 heures de professionnalisation et de construction de l'identité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité et vie citoyenne • Famille et entourage • Activités collectives

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Passerelle possible entre les différentes spécialités :
Le candidat s'inscrit pour passer le certificat de spécialité.

Débouchés professionnels :

Liste des différents lieux d'intervention de l'Accompagnant Educatif et Social selon la spécialité choisie en page 1 dans la catégorie « Entreprises d'accueil ».

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
DC 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale			
• Rapport de stage	1	à l'issue du stage	Ecrit
• Réflexion sur le positionnement professionnel	1	CCF - en décembre de l'année N - et en septembre de l'année N+1	Ecrit
• Réflexion sur le positionnement professionnel (épreuve régionale)	1	Ponctuel (en fin de parcours, en mars de l'année N+2)	Ecrit
• Pratique professionnelle	1	CCF	Pratique
DC 2 : Accompagner la personne au quotidien dans la proximité			
• Dossier de pratique professionnelle (entre 5 à 8 pages)	1	Ponctuel - en septembre de l'année N+1	Ecrit
	1		Oral
• Pratique professionnelle	1	CCF	Pratique
DC 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés			
• Etude d'une situation	non noté	Ponctuel - en juin de l'année N+1	Ecrit
	1	- et en décembre de l'année N+1	Oral
• Pratique professionnelle	1	CCF	Pratique
DC 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne			
• Exposé d'animation de la vie sociale et citoyenne (2 à 3 pages)	non noté	Ponctuel - en février de l'année N+2	Ecrit
	2		Oral
• Pratique professionnelle	1	CCF	Pratique

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Pour être présenté à la certification le candidat doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique prévu.

Chaque domaine de compétences est validé séparément.

Pour cela, il convient d'obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 pour chacun d'eux pour obtenir le diplôme.

Toute note inférieure ou égale à 5/20 à l'épreuve finale écrite (Note de Réflexion sur le Positionnement Professionnel) du DC1 est éliminatoire. Dans ce cas, le candidat ne peut pas valider son DC1.

Une validation partielle peut être prononcée si les domaines ne sont pas tous validés.

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de cinq ans à compter de la première date de présentation du candidat en jury plénier. Il n'y a pas de session dite de rattrapage.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences...

- pour le DE AES VSC : 7 048 €
- pour le DE AES EIVO : 7 088 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année	2020 - 2022	19/10/2020	04/04/2022
2 ^{ème} année	2020 - 2021	24/08/2020	05/03/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité.
- Transports scolaires.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Établissement labélisé H+
- Intégré au réseau UNAFORIS Le réseau national des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale
- Partenariat solide avec les principales structures sanitaires et sociales de notre territoire

• Restauration

Cantine / Self sur place

• Hébergement

Internat sur place

Matériel / Équipement

Salles de classe équipées de vidéo projecteur, 1 Salle informatique, 1 Centre de ressource alimenté de revues en lien avec les formations dispensées, Salle de TP adultes, simulateur de vieillissement, appartement pédagogique.

Coordonnées de l'UFA



Saint-So Formation

www.saintsoformation.org

UFA Saint Sorlin en Bugey

10 place de la Halle
01150 SAINT SORLIN EN BUGEY
04 74 35 98 27
contact@saintsoformation.org
www.saintsoformation.org

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026